UNION INFO express

UNION DU CORPS ENSEIGNANT SECONDAIRE GENEVOIS (UCESG) 6, rue de la Tour-de-Boël - 1204 Genève
secretariat@union-ge.ch --- www.union-ge.ch

Dans ce numéro :

- L'Espace Entreprise et les valeurs de l'Etat de Genève
- Apprentissage 2.0 – Projet avorté
- Rémunération des apprenants à l'Etat de Genève

L'Espace Entreprise et les valeurs de l'Etat de Genève …

MARS 2018

Depuis 7 ans, la pratique professionnelle des écoles de commerce a été transférée dans un bâtiment dédié : l'Espace Entreprise (EE). L'idée était de pouvoir offrir aux élèves qui font leur CFC à plein temps en école, une mise en situation professionnelle dans une structure qui ne ressemble pas à l'école, sur le modèle des entreprises virtuelles.

Les problèmes ont commencé lorsque la direction de ce centre a voulu devenir un laboratoire de la formation professionnelle commerciale, en oubliant petit à petit que l'essentiel de celle-ci (80%) est bel et bien assurée par les écoles de commerce (CFPCom).

Alors que dans les autres professions, les élèves plein temps ont des plages horaires in situ réservées aux ateliers, les CFPCom voient leurs élèves s'absenter régulièrement pour des périodes de 4 semaines. Les formateurs de l'EE découvrant ainsi de nouveaux stagiaires à un rythme effréné.

Il n'est pas difficile d'en imaginer les impacts sur la réussite scolaire des élèves moyens et faibles, les plus scolaires, eux, s'en sortant toujours. Après plusieurs années difficiles, les enseignants et les formateurs ont enfin été entendus et une nouvelle organisation va prendre place dès la rentrée 2018. Bien qu'elle ne résolve pas tout, elle devrait permettre d'améliorer la situation en assurant une continuité des périodes de formation.

Par ailleurs, la mission fondamentale de l'EE est de transmettre aux apprentis en école les gestes métiers du secrétariat et de l'administration. Dès lors, comment se fait-il que la moitié des tâches confiées aux stagiaires soient en lien avec des activités de communication (sondages, vidéos, affiches, réseaux sociaux. etc.) ?

Esprit d'équipe et de communication ?

Beaucoup de formateurs sont épuisés ! En effet, la volonté de la direction de l'EE de conquérir de nombreux mandats auprès des institutions du canton, conduit ce centre à revoir, sans concertation approfondie, son organisation quasiment chaque année. Cohérent pour la direction de l'EE qui revendique haut et fort un esprit start-up dans lequel, par définition, tout est en mouvement.

Soumis à cette pression continue, un grand nombre de formateurs ont demandé et obtenu leur transfert en école. Ce turnover important semble convenir à la direction de l'EE qui semble plutôt encourager les départs des anciens et capitaliser sur l'arrivée de nouvelles forces, bien plus maniables…

Suite page suivante

Apprentissage 2.0 – Projet avorté

Alors que le marché de l'emploi peine déjà à absorber les nombreux employés de commerce que le canton forme, la direction de l'Espace Entreprise planchait sur un nouveau cursus mélangeant les plans d'étude dual et plein temps.

Afin d'offrir la formation commerciale à certains élèves n'atteignant pas les exigences d'admission ou n'ayant pas d'accès au marché du travail, un projet pilote d'apprentissage « plein temps » a été développé. L'employeur aurait été l'EE et un formateur aurait encadré un groupe de 12 à 14 apprentis.

Les élèves concernés auraient donc vu leurs dotations horaires de cours diminuées au profit d'une pratique professionnelle intensifiée **à titre gracieux** !

L'opposition ferme de l'UNION a heureusement été entendue par la Conseillère d'Etat et le projet a été retiré avant même d'avoir débuté.

Rémunération des apprenants à l'Etat de Genève

Art. 72 Principe B 5 05.01 (RPAC)

[1] L'indemnité mensuelle de l'apprenti est fixée par l'office du personnel, d'entente avec l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

[2] L'apprenti a droit à son indemnité tant que dure effectivement son apprentissage.

Art. 80 Principe B 5 05.01 (RPAC)

[1] L'indemnité mensuelle du stagiaire est fixée par l'office du personnel.

[2] Le stagiaire a droit à son indemnité dès le jour où il occupe sa fonction et jusqu'au jour où, pour toute raison, il cesse de l'occuper.

Extrait de l'annexe aux normes d'engagement

En principe, les stages sont indemnisés, à l'exception des deux types de stages suivants :

1. stages d'observation et de découverte, qui permettent une première approche d'un métier ou d'un domaine professionnel sur le terrain et qui sont clairement définis dans le temps (durée maximum d'un mois) ;
2. stages durant lesquels l'apprenant n'effectue pas de prestations pour le service, mais collecte des informations ou données, dans le cadre des objectifs qui lui sont fixés exclusivement par le lieu de formation

Suite…

Respect des personnes ?

A l'EE, les doyens sont des «team-leaders». Oui, vous avez bien lu, «team-leader» ! Nous nous demandons cependant dans quel cours de management il est recommandé d'ostraciser les membres d'une association professionnelle, comme l'ont fait plusieurs années durant des membres de la direction de l'EE?

De plus, la direction de l'EE aurait semble-t-il des difficultés avec la notion d'équité, notamment en matière d'attribution des tâches et de compensation d'heures supplémentaires.

Sens du service public …

Dispensés totalement d'enseignement, au mépris de leur cahier des charges, les doyens de l'EE devraient donc être à disposition complète de leurs collègues formateurs en tant que support. Malheureusement, ils en sont loin.

Ainsi, plusieurs membres de la direction de l'EE semblent fortement impliqués dans la direction de l'association *Prospective* dont l'adresse, le site Internet, le secrétariat et les mandats ont été assurés par les stagiaires de l'EE. Tout cela est donc gracieusement offert par le DIP, y compris les nombreuses heures de travail des cadres.

Par ailleurs, qu'en est-il exactement du progiciel *ERP Focus*, dont le développement semble avoir été la tâche exclusive d'un des «team-leaders» au sein de l'EE durant ces dernières années et qui serait maintenant commercialisé par le biais d'un site Internet dédié ?

L'UNION souhaiterait également des explications sur les relations imbriquées existant entre la *CIFC Genève* et l'EE qui fournirait, selon nos informations, bureau, secrétariat, experts, sans contrepartie ?

L'argent, le nerf de la guerre … économique ?

Tous les mandats externes réalisés pour différentes institutions du canton, notamment l'OCPM, le sont par des stagiaires non-rémunérés au mépris de la politique du canton en la matière (voir encadré). Cette situation est d'autant plus choquante que le gros des troupes est constitué d'élèves (stagiaires) ayant déjà acquis de nombreuses compétences et qui assurent la réalisation de tâches réelles et utiles aux institutions.

De notre point de vue, cependant, ce n'est pas l'élément le plus préoccupant de la situation. Outre la concurrence avec les entreprises genevoises, il en existe une autre plus grave avec les apprentis duals. Ainsi, nous avons appris que certains services de l'Etat, faisant par ailleurs appel à l'EE, n'auraient pas engagé de nouveaux apprentis cette année !

La vraie question : Sommes-nous en présence de dérives individuelles ou d'une stratégie délibérée ?

Averti par nos soins, le DIP a réagi …

Un processus est donc lancé visant à faire «un point de situation complet sur le périmètre d'action de l'Espace Entreprise». Nous espérons être partie prenante de ce processus et attendons de voir, là où cela sera nécessaire, des actions correctives mises en place rapidement.

Dans tous les cas, nous resterons vigilants.

Edit. Resp. Bureau UCESG